

Santé Environnement Travail

Date de publication : 6 novembre 2025

Relevé de décisions de réunion

Réunion n° 7 du comité d'experts Santé Environnement Travail
(CE SET) du 21 mars 2024

Seul l'avis final publié fait foi.

Présents

Membres du comité d'experts :

Jean Simos, Francelyne Marano, Christine Barul, Xavier Beauné, David Boels, Marcel Calvez, Christophe Demattei, Philippe Glorenc, Olivier Merckel, Muriel Prévot-Carpentier, Jean-Dominique Dewitte (matin), Fabrice Leray

Excusés/absents

Radu Duca, Francesca Mancini, Maria Ruiz, Jean-Dominique Dewitte (après-midi)

Santé publique France

Coordination scientifique, Direction Santé Environnement Travail (DSET), Direction des Régions (DIRE), Direction Appui Traitement et Analyses des données (DATA)

Présidence

Jean Simos et Francelyne Marano assuraient la présidence de la séance pour la journée.

Le quorum est atteint.

Gestion des risques de conflit d'intérêts

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les Déclaration Publique d'Intérêts (DPI) et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts pour les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions. En complément de cette analyse, la coordination scientifique du comité demande aux membres du Comité d'Experts Santé Environnement Travail (CE SET) s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion ayant fait l'objet d'une finalisation.

1. Préambule

L'ordre du jour est approuvé par le Comité d'experts.

Le compte-rendu de la séance précédente (31 janvier 2024) a été validé.

La séance a été enregistrée.

2. Lancement et discussion sur le sujet relatif aux réponses aux sollicitations locales en santé, environnement, travail

Santé publique France souhaite saisir le CE SET pour identifier les améliorations possibles que l'agence peut apporter dans les réponses aux sollicitations locales en santé, environnement, travail (SET). Afin d'introduire le « sujet transversal » les présentations suivantes ont été faites par des agents de Santé publique France :

- Présentation de la prise en charge des signalements au niveau local par Santé publique France (présentation réalisée par la Direction des Régions) ;
- Présentation de définitions générales : différences entre « alerte », « signaux » et « sollicitations » ; différences entre signalement sanitaire et signalement environnemental (présentation réalisée par la Direction Santé Environnement Travail) ;
- Présentation des différents outils et types d'études mobilisées par Santé publique France pour répondre aux signalements locaux et guides méthodologiques associées (présentation réalisée par la Direction Appui Traitements et Analyses de données).

Après discussion avec les experts du CE SET, la question formulée dans la saisine adressée au CE SET est la suivante : « Quels sont les changements envisageables par Santé publique France dans les approches qu'elle déploie pour (mieux) répondre aux enjeux de santé publique dans le cadre d'investigation de signalements locaux en santé-environnement et/ou santé travail ? »

Modalités de travail

Santé publique France va identifier des études de cas, sur des dossiers déjà traités par Santé publique France, qui vont permettre aux experts de s'acculturer aux différentes démarches employées et d'identifier leurs forces et/ou faiblesses afin d'identifier des axes d'amélioration possibles.

Des auditions seront organisées auprès des personnels de Santé publique France mais aussi d'autres acteurs au niveau local.

- Phase de diagnostic : de mai 2024 à septembre 2024 (auditions à prévoir pendant l'été)
- Phase de proposition des améliorations possibles à partir de septembre 2024
- Réponse du comité : mi 2025

Livrables

Rédaction d'une note sur les forces et faiblesses des approches déployées et présentation des axes d'amélioration proposés.

3. Retour sur REVELA 13

Le directeur de la DIRE annonce que Santé publique France a rédigé un projet de réponse suite à l'avis du CE SET. La position de Santé publique France sera présentée à l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS PACA) fin mars/début avril, puis à la Direction générale de la santé (DGS) début avril. Une bilatérale avec l'Institut national du cancer (INCA) est également prévue, avant que la transmission de l'avis à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

4. Date de la prochaine réunion

Mercredi 15 mai 2024

Pour nous citer : Avis et recommandations. Relevé de décisions de réunion. Réunion n° 7 du comité d'experts Santé Environnement Travail (CE SET) du 21 mars 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 3 p., 2025

Directrice de publication : Caroline Semaille

Date de publication : 6 novembre 2025